



SECRETARIAT EXECUTIF

**CATASTROPHES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE :
LE CAS DU SAHEL**

**Communication présentée à la Conférence internationale
sur le thème « Insécurité et Développement »**

Bonn (Allemagne), 21-24 septembre 2005

Issa Martin Bikienga
Ingénieur Agro-économiste
Secrétaire Exécutif Adjoint
du CILSS
03 BP 7049 Ouagadougou 03
Burkina Faso
E-mail : issa.bikienga@liptinfor.bf

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LES CATASTROPHES NATURELLES DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE	4
III. LES CATASTROPHES NATURELLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SAHEL	6
3.1. L'ENVIRONNEMENT SAHELIEN	6
3.2. MANDAT ET OBJECTIFS DU CILSS EN MATIERE DEVELOPPEMENT DURABLE	7
IV. CONTRIBUTION DU CILSS A LA LUTTE CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES	8
4.1. ACTIVITES MENEES PAR LE CENTRE REGIONAL AGRHYMET	8
4.2. LE PROJET VULNERABILITE DES PAYS SAHELIENS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	9
4.3. PROJET REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES AU SAHEL (PREGEC)	11
4.4. LE PROJET SUIVI DE LA VULNERABILITE AU SAHEL	12
4.4.1. PREVENTION DES CRISES ALIMENTAIRES	12
4.4.2. REDUCTION DE LA PAUVRETE PAR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	12
4.4.3. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENT	13
4.5. LE PROGRAMME D'ACTION SOUS-REGIONAL DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU TCHAD	14
V. PROPOSITIONS A L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	16
5.1. DANS LE DOMAINE DES SERVICES D'INFORMATION	16
5.2. DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	16
5.3. DANS LE DOMAINE DES SERVICES TECHNIQUES	16
VI. CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE	18

I. INTRODUCTION

La question des catastrophes naturelles et des catastrophes environnementales en particulier est une question d'actualité qui interpelle tous les décideurs politiques africains soucieux de la survie ou plus simplement de l'avenir des populations dont ils assurent la responsabilité. Cela s'explique en particulier par l'extrême pauvreté de ces populations qui les amène à une surexploitation des ressources naturelles pouvant provoquer un déséquilibre écologique.

Aujourd'hui, les perturbations hydrométéorologiques produisent des effets néfastes de plus en plus importants en raison des activités humaines qui accroissent la vulnérabilité et les déséquilibres au niveau des écosystèmes naturels. A ces évolutions déjà inquiétantes s'ajoutent les catastrophes naturelles à venir liées à l'eau dont l'intensité et la fréquence vont s'accroître à cause du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

C'est précisément la raison pour laquelle le développement durable, à travers les stratégies internationales et autres instruments de réduction de la pauvreté doivent nécessairement prendre en considération les catastrophes naturelles et leur impact à moyen et long terme. On ne peut pas parler de développement durable sans parler de la vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Dans cette communication nous allons apporter notre modeste contribution à la recherche de solution à cette problématique. Tout d'abord, nous allons évoquer les catastrophes naturelles dans le monde et en Afrique. Ensuite, nous analyserons les catastrophes naturelles et le développement durable au Sahel. Troisièmement, nous indiquerons ce que fait notre Institution, le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et du développement durable. Enfin, nous ferons quelques propositions pratiques à l'attention de la Communauté internationale.

II. LES CATASTROPHES NATURELLES DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE

Du 28 au 30 juillet 2003, il s'est tenu au sein des locaux du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à Nairobi (Kenya) un atelier régional africain sur les catastrophes environnementales. Cet atelier a surtout réuni des participants provenant d'organisations internationales ou intergouvernementales. Son objectif principal était de réunir des experts provenant d'organisations et d'institutions spécialisées d'une part, pour échanger d'expériences autour des politiques, programmes et outils de prévention et de préparation en vue de répondre aux catastrophes naturelles et technologiques qui ont des conséquences graves sur l'environnement, et d'autre part, élaborer des voies et des domaines précis pour promouvoir la coopération dans la région africaine.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Svein TVEITDAL, Directeur de la Division du PNUE chargée de la mise en œuvre de la politique environnementale (DEPI). Dans son discours d'ouverture, Monsieur TVEITDAL a indiqué que les catastrophes naturelles connaissent une évolution croissante en nombre et en fréquence, et affectent la plupart des Etats africains. En particulier, les sécheresses et les inondations menacent la sécurité alimentaire et en eau en Afrique.

Il a poursuivi en donnant des chiffres éloquentes sur les catastrophes environnementales. Les catastrophes provenant d'événements naturels sont un phénomène mondial. Mais l'Afrique est le seul continent où le taux de catastrophes enregistrées dans le monde a connu une hausse durant la dernière décennie, alors qu'il est en baisse en Asie et en Amérique. En effet, si l'on considère l'ensemble des catastrophes naturelles enregistrées entre 1992 et 2001 dans le monde :

- La part de l'Afrique est passée de 15 % en 1992 à 26 % en 2001 ;
- La part de l'Asie est tombée de 44 % en 1992 à 41 % en 2001 ;
- La part de l'Amérique a baissé de 24 % en 1992 à 18 % en 2001.

Entre 1992 et 2001, la catastrophe la plus couramment rencontrée, a été constituée par les inondations avec 207 cas enregistrés et 19 millions de personnes affectées. Viennent ensuite les sécheresses et la famine avec 113 cas enregistrés et 113 millions de personnes affectées. Enfin, il y a les tempêtes de vents avec 49 cas enregistrés et 5 millions de personnes affectées.

Ensemble, ces cas constituaient 89 % des catastrophes rencontrées en Afrique. Tous ces événements n'affectent pas seulement la vie de millions de personnes, mais aussi ont de graves impacts sur la santé humaine, les infrastructures et l'environnement.

D'autres facteurs contribuent à aggraver la sévérité des catastrophes naturelles en Afrique. Parmi ceux-ci, on peut citer :

1. Les changements climatiques et leurs impacts ;
2. La croissance démographique et de la vulnérabilité des populations ;
3. Le manque ou la faiblesse des systèmes d'alerte environnementale précoce.

Tous ces faits montrent clairement que le développement durable tant recherché par tous est sérieusement menacé par les catastrophes naturelles.

III. LES CATASTROPHES NATURELLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SAHEL

3.1. L'environnement sahélien

S'étendant sur une superficie de 5,4 millions km² de l'Afrique de l'Ouest subsaharienne, la région du Sahel couvre neuf pays, à savoir, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Ces pays constituent les Etats membres du CILSS.

La région est caractérisée par une diversité de zones agro-écologiques :

- Une zone saharienne dans la partie septentrionale, zone aride, avec une pluviométrie inférieure à 200 mm par an. Cette zone aride couvre des parties du Tchad, du Niger, du Mali et la majeure partie de la Mauritanie ;
- Une zone sahélienne qui bénéficie d'une pluviométrie annuelle se situant entre 200 et 600 mm et permettant une production agricole composée essentiellement de céréales uniquement pendant une courte saison des pluies irrégulière. Là, prédomine le climat austère de l'harmattan marqué par des vents d'harmattan soufflant pendant de nombreux mois de l'année ;
- Une zone soudano-sahélienne, avec une pluviométrie annuelle oscillant entre 800 et 1000 mm. Dans cette zone où la pluviométrie est inférieure à 800 mm par an, les agriculteurs produisent des céréales à cycle de 90 jours, tels le sorgho et le petit mil. Cette zone s'étend sur la partie nord de la Gambie, et les parties sud du Mali, du Niger et du Sénégal ;
- Une zone guinéenne septentrionale, avec une pluviométrie annuelle située entre 1400 et 1800 mm ; zone humide qui permet la production de la plupart des céréales, racines et tubercules ainsi que les cultures de rente. Cette zone renferme les meilleures terres cultivables et est également la plus peuplée. Cette agro-écologie couvre la majeure partie de la Guinée-Bissau ;
- Une zone côtière, avec une pluviométrie annuelle qui dépasse les 800 mm ; on cultive essentiellement des racines dans cette zone. Elle concerne la partie côtière de la Guinée-Bissau.

Les pays membres du CILSS comptent environ 56 millions d'habitants. Ces 56 millions de personnes sont en grande majorité des ruraux dont sept sur dix vivent en milieu rural. Une majorité de ces ruraux vivent dans des milieux extrêmement arides et semi-arides et 95 % travaillent dans des terres agricoles extrêmement vulnérables à la désertification. Des études récentes montrent que 27 millions de Sahéliens, soit environ 62 % de la population vivent en dessous des seuils nationaux de pauvreté, variant entre 46 % au Cap-Vert et 86 % au Sénégal.

Le taux de croissance annuelle est de 2,7 % et la population tend à doubler tous les 25 ans. Selon les projections minimales, la population sahélienne s'élèvera à plus de 100 millions de personnes d'ici l'an 2025, dont 50 % d'urbains.

D'une manière générale, le climat sahélien est fragile et se caractérise par de fortes variations des précipitations, avec de très longues saisons sèches et de courtes saisons des pluies qui durent entre 1 et 4 mois. Les isohyètes se sont déplacés de 200 à 300 km vers le sud au cours des 30 dernières années. De grandes sécheresses se sont produites entre 1968 et 1973, causant de lourdes pertes en vies humaines et animales, une dégradation importante de l'environnement et provoquant la famine et la malnutrition. Même si, fort heureusement, depuis 1985, la région n'a pas connu de graves sécheresses d'ampleur comparable, la menace de sécheresse demeure une préoccupation permanente.

L'agriculture est une industrie importante dans les Etats membres du CILSS et contribue pour environ 31 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Au cours des dix dernières années, le produit brut a connu une croissance de l'ordre de 5 % passant ainsi à 16 milliards de dollars américains en 1999. On estime que 18 millions d'hectares seulement, soit environ 12 % des 156,3 millions d'hectares disponibles pour l'agriculture au Sahel sont cultivables. L'agriculture de subsistance et la production animale occupent une place prédominante dans les économies des pays membres du CILSS.

La surexploitation et le déboisement, la désertification, la pauvreté et la fragilité des sols aggravés par leur dégradation accélérée, le surpâturage, à quoi s'ajoutent les faibles moyens de production en amont du secteur agricole, conduisent à de faibles niveaux de production agricole, bien en deçà des potentialités.

Les pays du CILSS disposent de ressources en eau importantes permettant de développer la production agricole, la pêche et l'élevage. Les superficies de terres irrigables varient entre 4 % et 33 % de l'ensemble des terres cultivables selon les pays du CILSS.

Les effets combinés de la croissance démographique accélérée, de l'urbanisation rapide, des migrations, des variations climatiques et d'une pluviométrie irrégulière et aléatoire, ajoutés à la menace permanente de sécheresse, engendrent des crises écologiques et socio-économiques dans les pays membres du CILSS. Cette crise se manifeste à travers la dégradation écologique, la pression démographique et l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles et à travers l'insécurité alimentaire qui affecte négativement les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, celles en grossesse ou qui allaitent, les enfants et les jeunes ainsi que les personnes âgées. Ces problèmes constituent la cause principale de la pauvreté et freinent le développement humain et socio-économique durable des pays du Sahel. C'est pourquoi les programmes du CILSS sont conçus pour s'attaquer prioritairement à ces problèmes.

3.2. Mandat et objectifs du CILSS en matière développement durable

Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été créé le 12 septembre 1973 à Ouagadougou (Burkina Faso) suite aux sécheresses catastrophiques des années 1968 et 1973, avec pour mandat de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse pour un nouvel équilibre écologique au Sahel.

Depuis lors, le CILSS a exécuté plusieurs programmes visant à promouvoir le développement durable au Sahel dans le cadre de l'intégration régionale. Les premiers efforts ont porté sur les aides d'urgence, mais le CILSS s'est rendu compte très tôt de la nécessité de s'orienter davantage vers la prise en charge des questions structurelles de développement afin d'atteindre ses objectifs de manière durable et répondre aux attentes de ses Etats membres.

En 1994, le 11^{ème} Sommet des Chefs d'Etats et/ou de Gouvernement mandata le CILSS, dans le cadre du Plan de Relance Durable (PRRD), de *s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre les effets de la sécheresse et la désertification en vue de préserver l'équilibre écologique de la région.*

Ainsi, une nouvelle structure du CILSS fut mise en place et de nouveaux objectifs définis à l'Institution :

- a. Etudier les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et à une meilleure gestion des ressources naturelles au Sahel afin de mieux définir des stratégies adéquates et des politiques efficaces pour un développement durable de la région ;
- b. Coordonner au niveau sous-régional et régional l'ensemble des réflexions et actions menées pour maîtriser les contraintes alimentaires, écologiques et démographiques qui entravent la croissance économique durable ;
- c. Procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations quantitatives et qualitatives, afin d'informer et de sensibiliser les Etats membres et la Communauté Internationale sur les problèmes écologiques et humains liés au développement de la région ;
- d. Contribuer à la coordination des politiques de développement, de recherche, de formation, menées contre les effets de la sécheresse et de la désertification ;
- e. Promouvoir la réalisation d'actions d'intérêt sous-régional, inter-étatique et régional contribuant d'une part à renforcer la coopération entre les Etats membres dans leurs efforts communs de lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, et d'autre part, à assurer le suivi de ces actions qui devraient contribuer à l'intégration régionale ;
- f. Contribuer à la coordination des aides d'urgence obtenues dans le cadre régional ou sous-régional afin de promouvoir leur utilisation comme facteur de développement.

IV. CONTRIBUTION DU CILSS A LA LUTTE CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES

4.1. Activités menées par le Centre Régional AGRHYMET

Le Centre Régional AGRHYMET est une structure spécialisée du CILSS implantée à Niamey au Niger. Il mène des activités de recherche-développement et de formation dans les domaines de l'agronomie, de l'hydrologie et de la météorologie.

Le Centre AGRHYMET a pour objectif principal de contribuer à une sécurité alimentaire durable, à la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement au Sahel par le renforcement des capacités (formations, équipements et appuis) des institutions nationales concernées, la production et la dissémination d'informations destinées aux décideurs (autorités nationales, partenaires...) et usagers (institutions, ONG et producteurs).

L'AGRHYMET s'est affirmé comme centre régional d'excellence en matière de :

- Formation des cadres des pays membres du CILSS et du reste de l'Afrique ;
- Suivi agro météorologique et hydrologique au niveau régional ;
- Statistiques agricoles et suivi des cultures ;
- Banques de données régionales ;
- Gestion et diffusion e l'information sur le suivi des ressources naturelles au Sahel ;
- Documentation sur l'agro écologie ;
- Maintenance des instruments météorologiques et des équipements électroniques.

Les sources d'information du Centre Régional AGRHYMET reposent sur l'utilisation de données satellitaires complétées par des données réelles collectées sur le terrain par les correspondants nationaux dans les pays membres du CILSS.

Les informations fournies par l'AGRHYMET visent à améliorer la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles dans tous les pays membres du CILSS et en Afrique de l'Ouest.

Ces informations sont traitées, analysées et diffusées par le canal d'Internet, par des bulletins spéciaux et envoyées aux Etats membres du CILSS, aux partenaires techniques et financiers.

L'AGRHYMET a renforcé son système d'information par la mise en œuvre de grands projets régionaux :

- Diagnostic Permanent (DIAPER) ;
- Alerte Précoce et Prévisions des Productions Agricoles (AP3A) ;
- Adaptation aux Changements Climatiques dans le Sahel.

4.2. Le Projet Vulnérabilité des pays sahéliens au changement climatique

Les pays regroupés au sein du CILSS présentent un profil commun de grande vulnérabilité au changement climatique du fait d'une pauvreté généralisée, de sécheresses cycliques, d'une grande dépendance due à une agriculture et à un élevage très sensibles aux fluctuations climatiques, d'une démographie galopante, d'un faible niveau d'infrastructures sociales de base et d'une forte déforestation liée aux besoins énergétiques des populations qui limitent leurs capacités d'adaptation.

Pour le Sahel, un dérèglement du climat renforcerait sans doute les menaces qui pèsent déjà sur l'environnement et les populations et viendrait compromettre les efforts en matière de développement durable. Par conséquent, les politiques nationales et régionales de développement durable au Sahel devront intégrer désormais la dimension « *changement climatique* », sur la base de connaissances scientifiques appropriées.

Dans le but de réduire la vulnérabilité des populations sahéniennes vis-à-vis du changement climatique, le CILSS, à travers le Centre Régional AGRYHYMET, a obtenu du Gouvernement canadien un financement d'un montant de 5 000 000 \$CAN pour la mise en place d'un projet d'appui aux capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Le projet poursuit principalement les objectifs suivants :

- Renforcer les capacités du Centre Régional AGRYHYMET à faire face aux enjeux des changements climatiques ;
- Promouvoir et renforcer les capacités des pays et des populations sahéniennes à faire face aux enjeux des changements climatiques ;
- Mettre en place des projets pilotes d'adaptation en collaboration avec les populations qui porteront sur les secteurs tels que les ressources en eau, l'érosion hydrique, le pastoralisme, la production agricole et la fertilité des sols.

En termes de résultats attendus, l'apport du projet au Centre Régional AGRYHYMET et aux populations sahéniennes devrait être essentiellement :

- L'amélioration des connaissances en matière d'impacts du changement climatique sur la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement au Sahel ;
- Un accroissement de la capacité des pays ainsi que des populations sahéliennes à minimiser les effets néfastes du changement climatique ;
- Un renforcement des systèmes d'information pour la sécurité alimentaire au niveau sous-régional et dans tous les pays ;
- La définition d'indicateurs pour suivre l'évolution de la vulnérabilité aux changements climatiques et les adaptations à ces changements ;
- Un transfert de technologie utile à la lutte contre le changement climatique ;
- L'intégration de nouvelles connaissances liées au changement climatique dans les programmes de formations des étudiants du Centre Régional AGRYHYMET, dans l'optique de futures recherches appliquées dans ce domaine ;
- L'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique à intégrer aux stratégies nationales pour un développement durable ;
- L'élaboration de stratégies pilotes d'adaptation au changement climatique avec des communautés de base, qui pourront être intégrées dans les futurs stratégies, politiques et programmes de développement durable des Etats concernés ;
- La constitution d'un partenariat scientifique avec au moins une institution canadienne dans le domaine du changement climatique.

4.3. Projet régional de prévention et gestion des crises alimentaires au Sahel (PREGEC)

L'objectif stratégique du Projet, tel que défini est : « *Le Sahel est plus apte à prévenir et à gérer les crises alimentaires dues en particulier aux aléas climatiques* ».

Quels que soient en effet les progrès techniques attendus, l'inconstance des climats sahéliens est telle que des absences de récoltes seront toujours possibles. Ce n'est que par un renforcement des capacités des Sahéliens à maîtriser la dimension politique et technique de la prévention et gestion des crises alimentaires, que la vulnérabilité du Sahel sera réduite.

Les objectifs spécifiques du Projet sont au nombre de deux :

- Disposer au Sahel d'outils pertinents de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- Réduire le degré de vulnérabilité aux crises alimentaires des populations sahéliennes les plus défavorisées dans un cadre sous-régional harmonisé.

Les objectifs spécifiques s'inscrivent dans la stratégie globale qui est de renforcer la maîtrise politique et technique des sahéliens. Cependant, il est aussi rappelé que cette maîtrise vise en priorité les populations sahéliennes les plus défavorisées et vulnérables aux crises alimentaires.

Les résultats attendus sont au nombre de quatre :

R1	Un dispositif sous-régional, opérationnel et efficace pour la prévention et la gestion des crises alimentaires est élaboré et mis en place dans un cadre de concertation Etats/CILSS ;
R2	Les dispositifs de prévention et de gestion de crises alimentaires existants dans les Etats membres sont renforcés et améliorés ;
R3	La Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel est effectivement appliquée ;
R4	L'efficacité du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires est améliorée.

4.4. Le Projet Suivi de la Vulnérabilité au Sahel

Ce projet s'exécute selon trois axes thématiques :

- La prévention des crises alimentaires par la considération du système national/régional d'alerte précoce ;
- La réduction de la pauvreté en s'appuyant sur des méthodologies d'analyse de la vulnérabilité et de suivi d'impact des programmes et sur le développement d'informations appropriées pour les producteurs ;
- Le suivi de l'environnement afin d'évaluer le zonage des changements climatiques et les mesures d'accompagnement prévues par le Protocole de Kyoto.

4.4.1. Prévention des crises alimentaires

Les activités qui s'inscrivent dans ce domaine visent comme objectif l'amélioration des capacités de prévention et de gestion des crises au niveau régional aussi bien que national en vue de contribuer à l'aboutissement d'un plus haut niveau de sécurité alimentaire dans les pays du CILSS. De manière spécifique, il s'agira de contribuer au suivi rapproché de la campagne pour prévenir les crises conjoncturelles.

Il reste entendu que les composantes de ce suivi sont la production d'information pour les besoins de l'alerte précoce, l'estimation préliminaire des récoltes et enfin l'établissement de la situation alimentaire prévisionnelle à l'intention des décideurs politiques et de l'opinion internationale.

4.4.2. Réduction de la pauvreté par la lutte contre la désertification

La croissance démographique, les changements climatiques, la dégradation des terres, la chute des prix des matières premières ont fortement modifié le cadre de référence en rendant inadéquat le modèle de description des dynamiques existantes dans la région.

Une révision du modèle de développement, qui aborde de façon plus large la problématique de la réduction de la pauvreté en relation avec la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification, devrait tenir compte d'une réalité en voie de changement et être capable d'identifier les causes qui poussent la région vers la marginalisation.

La réduction de la pauvreté devient de plus en plus ces dernières années, un objectif prioritaire au niveau régional du fait que tous les pays ont élaboré des stratégies et politiques appropriées qui visent à mettre en œuvre des plans spécifiques et adaptés aux différents groupes de populations cibles. Toutefois, les résultats obtenus ne sont pas au niveau des attentes du fait que les indicateurs disponibles pour chaque programme sont très limités ou presque inexistantes.

L'apport du projet consistera à mettre à la disposition des décideurs nationaux un support technique dans la planification et la gestion des programmes de réduction de la pauvreté.

4.4.3. Changement climatique et environnement

La Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, qui a eu lieu à RIO en 1992, a eu comme résultats importants la définition de trois Conventions Cadres relatives à l'environnement dont : la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC), la Convention sur la Biodiversité (UNCBD) et la Convention pour la Lutte contre la Désertification (UNCCD).

Ces trois conventions qui traitent différentes problématiques environnementales trouvent leur origine dans le besoin et la nécessité de produire des instruments pour la gestion durable des ressources naturelles, suite aux résultats des évaluations menées par la communauté scientifique.

La prise en considération des synergies potentielles entre les conventions est essentielle pour leur implémentation. En effet, l'effort pour la réalisation des objectifs dépend en grande partie de l'interaction entre les différentes conventions.

4.5. Le Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la Sécheresse en Afrique de l'Ouest et au Tchad

La CCD (Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification) dispose à son article 11 que « les pays touchés Parties se consultent et coopèrent pour élaborer, selon qu'il convient, conformément aux annexes pertinentes concernant la mise en œuvre au niveau régional, des programmes d'action sous-régionaux ou régionaux en vue d'harmoniser, de compléter et de rendre plus efficaces les Programmes d'Action Nationaux (PAN) ».

Conformément à cette disposition, sous l'égide du CILSS, les pays membres du CILSS et de la CEDEAO prenaient la décision en juillet 1995 à Dakar au Sénégal de coopérer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la Sécheresse en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO).

Le but et les objectifs du PASR/AO sont en étroite relation avec l'esprit et l'objectif global de la CCD qui est de « *lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays touchés gravement par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, cela grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyés par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones arides* ».

Le but du PASR/AO est de développer la coopération sous-régionale en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles partagées et contribuer au développement durable des pays de l'Afrique de l'ouest et du Tchad.

Trois axes et huit domaines d'intervention ont été définis pour le PASR/AO :

A.	Gestion durable des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières.	1. Gestion durable des ressources hydrauliques partagées.
		2. Gestion durable des ressources végétales et animales partagées et/ou transfrontalières.
		3. Gestion durable des ressources énergétiques.
B.	Maîtrise durable des contraintes et aléas en matières GRN.	4. Lutte contre les ennemis des cultures et des essences forestières.
		5. Alerte précoce et atténuation des effets de la sécheresse.
C.	Mesures d'appui aux mesures d'accompagnement pour une bonne gestion des ressources naturelles.	6. Coopération scientifique et technique.
		7. Information, formation, communication.
		8. Développement des échanges commerciaux intra régionaux des produits locaux.

Le PASR/AO est un cadre d'orientation, de référence, d'arbitrage et de mise en cohérence des actions de lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse.

Il ambitionne d'accroître la compatibilité et la synergie des actions de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la désertification, afin de consolider les bases de développement durable de la région. Dans son fonctionnement, il dispose d'un Comité Sous-régional de coordination dont la présidence est assurée par la CEDEAO et le secrétariat technique par le CILSS.

Les enjeux du PASR/AO sont de :

- Mettre fin à l'aggravation de la pauvreté par la sauvegarde du potentiel productif ;
- Prévenir et résoudre les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
- Eloigner les risques actuels de dépendance alimentaire ;
- Harmoniser, compléter et rendre plus efficaces les programmes d'action nationaux.

Comme on peut le constater, le PASR/AO est un instrument régional de prévention des catastrophes naturelles et de promotion du développement durable à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

V. PROPOSITIONS A L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Au terme de notre communication, nous faisons quelques propositions pratiques pour contribuer à résoudre cette grande équation des catastrophes naturelles et favoriser la réalisation du développement durable. Ces propositions s'articulent autour des points suivants :

5.1. Dans le domaine des services d'information

- collecter et diffuser les informations sur les ressources et les capacités relatives à la dimension environnementale de la gestion des catastrophes ;
- faciliter la communication et l'échange d'information entre les partenaires internationaux et entre les sous-régions ;
- faciliter l'accès aux sources d'information pour le développement de systèmes de prévention et de gestion des conséquences environnementales des catastrophes.

5.2. Dans le domaine de l'éducation et de la formation

- Promouvoir et assurer la formation dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes environnementales ;
- Promouvoir la tenue de symposiums régionaux et sous-régionaux sur les stratégies de résolution des risques liés aux catastrophes environnementales ;
- Développer des outils et guides pour le renforcement des capacités, y compris les politiques et stratégies de gestion des catastrophes.

5.3. Dans le domaine des services techniques

- Faciliter la coopération en matière de recherche-développement sur l'alerte précoce ;
- Promouvoir la prise en compte des savoir-faire endogènes en matière d'alerte précoce ;
- Mettre à la disposition des régions et sous-régions l'assistance technique, l'expertise et les ressources nécessaires lors des catastrophes environnementales ;
- Soutenir les initiatives régionales en matière de gestion des catastrophes.

VI. CONCLUSION

La question des catastrophes naturelles et des catastrophes environnementales en particulier est une question d'actualité qui interpelle tous les décideurs politiques africains soucieux de la survie ou plus simplement de l'avenir des populations dont ils assurent la responsabilité. Cela s'explique en particulier par l'extrême pauvreté de ces populations qui les amène à une surexploitation des ressources naturelles pouvant provoquer un déséquilibre écologique.

C'est précisément la raison pour laquelle le développement durable, à travers les stratégies internationales et autres instruments de réduction de la pauvreté doivent nécessairement prendre en considération les catastrophes naturelles et leur impact à moyen et long terme. On ne peut pas parler de développement durable sans parler de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Le CILSS, à travers ses structures spécialisées et ses projets et programmes peut contribuer à trouver une réponse efficace à la prévention et à la gestion de ces catastrophes environnementales. Cette action peut être encore renforcée par la coopération scientifique et technique entre les différentes organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales concernées par cette problématique. Nous souhaitons que cet appel trouve un écho favorable auprès de la Communauté internationale.

BIBLIOGRAPHIE

1. **BIKIENGA I. M.** : 2003 Contribution du CILSS à l'atelier régional africain sur les catastrophes environnementales. Nairobi (Kenya) du 28 au 30 juillet 2003. 12 pages.
2. **BIKIENGA I. M.** : 2003 Rapport de participation à l'atelier régional africain sur les catastrophes environnementales. Nairobi (Kenya) du 28 au 30 juillet 2003. 7 pages.
3. **CEDEAO, CILSS, CCD** : 2000 Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad. 75 pages.
4. **CILSS** : 2003 AGRHYMET info. Le climat 2002 au Sahel. Bulletin trimestriel d'information du Centre Régional AGRHYMET. Vol. 5, N° 1, 1^{er} trimestre 2003
5. **ISDR** : 2003 Disaster reduction in Africa. ISDR informs, issue 1, 2003. 55 pages